

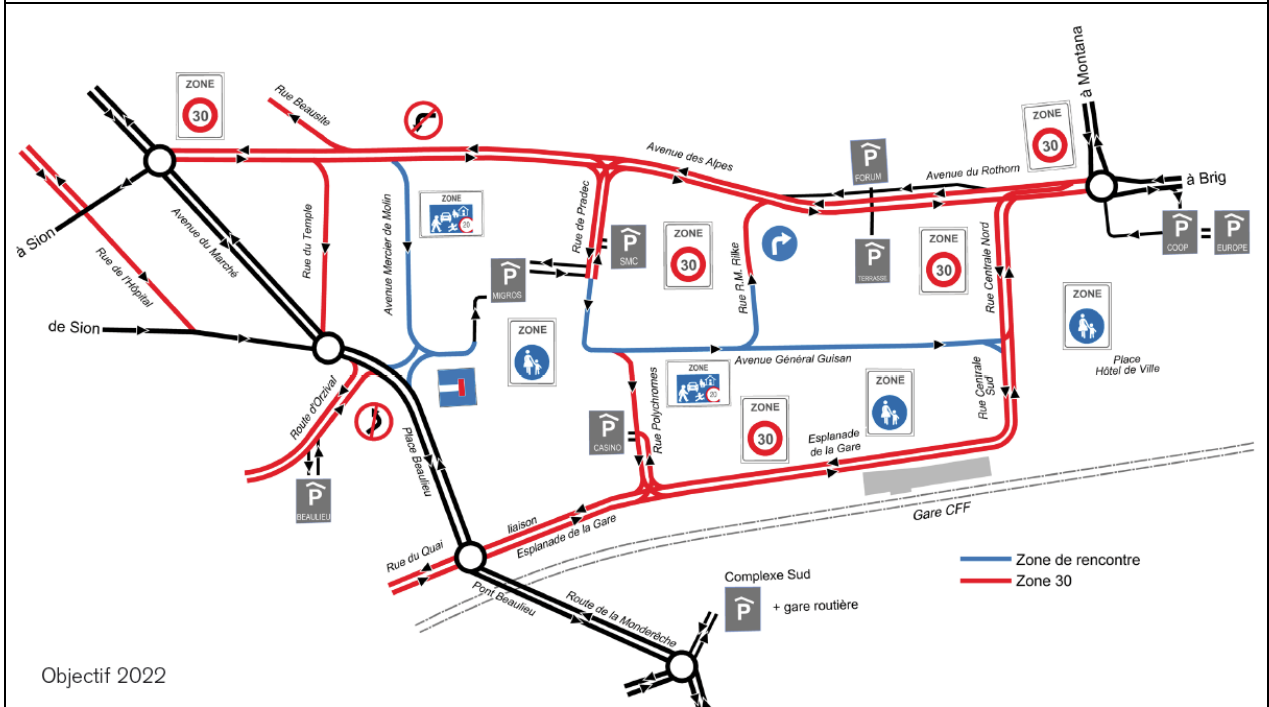
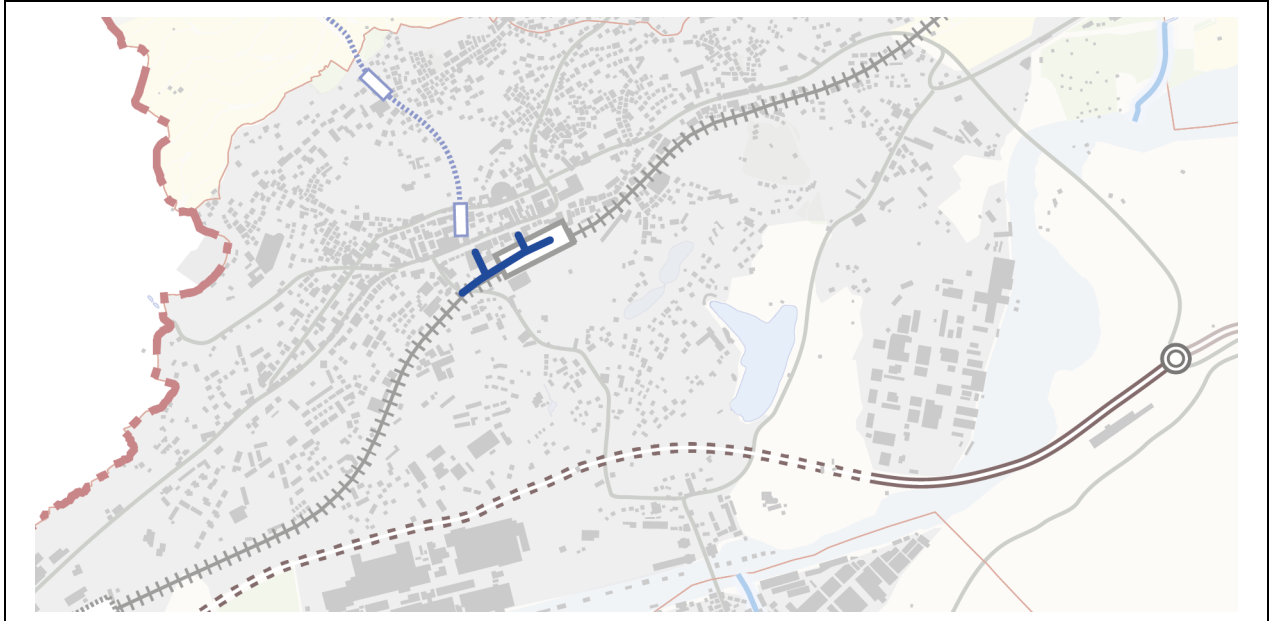
MESURE M1.1 **SIERRE / REQUALIFICATION DE L'AVENUE ET DE L'ESPLANADE DE LA GARE**

Thématique(s)
M1 - Aménagements routiers pour la circulation des TP
U2 - Les secteurs stratégiques

Priorité : A

Territoire concerné : Sierre
Maitre d'ouvrage : Sierre

Mesure du PA2 en relation : -
Mesure du PA3 corrélée / liée : M5.3 - Sierre / Création d'une passerelle piétonne de liaison avec le centre-ville
Autres coordinations :
Suivi de mise en œuvre du schéma de circulation au centre-ville
Coordination avec les projets urbanistiques du secteur : Tavelli, Casino-Bonvin, CFF et Beaulieu-ouest
Rampe routière de liaison vers l'Esplanade (mise en service en 2018)



Source : Plan directeur d'aménagement du centre-ville, Information sur l'évolution du dossier, Novembre 2015, Ville de Sierre

INTENTION

Etat actuel

L'Esplanade de la Gare ainsi que les rues adjacentes sont aujourd'hui aménagées préférentiellement pour le trafic motorisé. Ainsi on trouve de nombreuses places de stationnement pour les véhicules individuels et pour les bus urbains et régionaux.

En effet, l'ancienne gare marchandises et actuelle gare routière, dans le prolongement de la gare ferroviaire, bénéficie aujourd'hui d'un espace de stationnement à niveau avec la chaussée, et d'un aménagement type giratoire au droit de la rue Polychromes afin d'assurer le rebroussement des bus qui s'y stationnent.

Données quantitatives

TJM - avenue de la Gare : 3'000 véh./jr en 2012 (source : Ville)

Objectifs

Objectifs généraux :

- Assurer la bonne circulation des bus en ville
- Offrir des interfaces de qualité
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

Objectif particulier lié au déplacement de la gare routière (projet Complexe-Sud) : les bus urbains/d'agglomération desservent la gare CFF via la rampe Beaulieu et l'Esplanade. Les bus régionaux restent au sud des voies ferrées.

Description de la mesure

La bonne progression des bus d'agglomération 1 (Ile Falcon - Sierre - Chalais ou Noës) et 3 (Technopôle - Sierre - Veyras - Miège) et des bus régionaux, est assurée sur ce tronçon grâce à la réorganisation de la maille "Gare" du projet "Sierre se transforme".

Ainsi, l'avenue de la Gare, perpendiculaire à l'Esplanade et à l'Avenue du Général Guisan, devient entièrement piétonne.

L'Esplanade de la Gare est modérée à 30 km/h, et l'accessibilité motorisée à la gare se fait à l'est, par la rue Centrale Sud et à l'ouest, par la rue Polychromes ou par la rampe routière Beaulieu. L'ensemble du réseau étant en zone 30.

L'ensemble de ces aménagements nécessite une réorganisation en profondeur des circulations impliquant une nouvelle signalisation et la suppression de places de parc. Ce dernier point faisant l'objet de fortes oppositions de la part des habitants.

EVALUATION

Opportunité

Cette mesure est un point particulier (Maille Gare) du réaménagement du centre-ville de Sierre, dans le cadre du projet "Sierre se transforme". Les différents projets urbanistiques en cours dans le secteur, comme la réhabilitation de l'ancienne gare marchandises, donnent également l'impulsion de ces changements. Il s'agira d'être coordonné avec le nouveau Pont de Beaulieu et la rampe routière, ainsi qu'avec le projet de passerelle sur l'esplanade du Complexe gare.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté de relier les pôles gare CFF et gare SMC, dans un objectif d'intermodalité. Tous ces changements sont rendus possibles notamment grâce au déplacement de la gare routière au sud des voies (Complexe-Sud).

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration des conditions de circulation des trafics piétonnier et cycliste
- amélioration du système de transport public
- amélioration de l'accessibilité piétonne
- amélioration de l'intermodalité

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de transport public
- réduction de la dispersion de l'urbanisation par la densification
- amélioration de la qualité des espaces publics

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- modification en profondeur de la hiérarchie du réseau routier en centre-ville
- modification de l'accessibilité au secteur Gare
- création d'une zone piétonne et extension d'une Z30
- réduction des vitesses
- revitalisation de l'espace routier au profit des mobilités douces et des transports publics

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 au centre-ville
- réduction des immissions sonores par la modification du régime de vitesses (abaissement voire suppression du trafic)

Degré de maturité : 2

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Projet "Sierre se transforme" et son instrument de planification le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville (document évolutif).

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2020
Date prévue de la mise en service : 2022

Calendrier de remise de l'avant-projet

2012 : mise à l'enquête publique

Coûts

Coûts estimés : CHF 2 800 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Commune